



33^e FESTIVAL EUROPÉEN DU FILM COURT DE BREST DU 6 AU 11 NOVEMBRE 2018

- RÈGLEMENT -

Dates limites d'inscription :

15 avril 2018 pour les films copyright 2017

15 juin 2018 pour les films copyright 2018

SEULS LES FILMS DE **FICTION** SONT SÉLECTIONNÉS POUR LA COMPÉTITION EUROPÉENNE ET LA COMPÉTITION FRANÇAISE. Cette dernière est réservée aux premiers films et films d'écoles français.

Les films d'animation, les clips et les films expérimentaux sont acceptés uniquement pour la compétition OVNI et les programmes « OFF » du festival (Made in Breizh, panorama animation, jeune public, Brest Off, séances spéciales). Les films de fiction reçus dans le cadre de l'appel à films du festival sont en revanche considérés pour tous les programmes.

CONDITIONS RELATIVES À L'INSCRIPTION

1. Le Festival est ouvert à tous les réalisateurs et producteurs de courts métrages, **sous réserve que tout ou partie de la production soit européenne et provienne de l'un des 34 pays MEDIA** (Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Serbie, Suède) ou de la Suisse.

La participation est **gratuite** et suppose l'acceptation du présent règlement.

2. Les films réalisés doivent être de **format vidéo***, ne pas dépasser **30 minutes** pour être sélectionnés en compétition officielle, avoir un **copyright 2017 ou 2018** et ne pas avoir été inscrits à une précédente édition du Festival de Brest.

* Seuls les formats fichiers vidéo HD et DCP seront acceptés pour la diffusion des films.

Association Côte Ouest

16 rue de l'Harteloire - BP 31 247 - 29 212 Brest cedex 1 - France

+ 33 (0)2 98 44 03 94 - www.filmcourt.fr - brestfestival@filmcourt.fr

Association Loi 1901 - SIRET : 347 804 700 000 57 NAF : 9499Z - TVA intracommunautaire : FR50347804700

3. L'inscription doit se faire avant le **15 avril 2018** pour les films copyright 2017 et avant le **15 juin 2018** pour les films copyright 2018.

4. L'inscription se fait uniquement via la plateforme **www.shortfilmdepot.com**

CONDITIONS RELATIVES À LA SÉLECTION DES FILMS

5. Les comités de sélection et le programmateur du festival visionnent les films. Le résultat de la sélection est transmis au producteur ou au contact ayant inscrit le film.

6. Les films présélectionnés seront conservés par le festival pour archivage et pourront être présentés au **marché du film**. Aucun film ne sera renvoyé à l'expéditeur.

CONDITIONS RELATIVES AUX FILMS RETENUS PAR LE FESTIVAL

7. L'avis de sélection finale sera communiqué par e-mail **au plus tard le 31 juillet 2018**. La programmation complète sera dévoilée sur le site internet du festival **début septembre 2018**.

8. Les copies des films sélectionnés devront être envoyées à l'adresse communiquée par la régie copie du festival.

CONDITIONS RELATIVES À LA DIFFUSION

9. L'envoi de la copie du film au festival ou vers l'un des points de transit sera à la charge de l'expéditeur. Les **frais de transport retour** seront à la charge du festival.

10. En cas de perte, vol, destruction ou tout autre sinistre pouvant affecter le film, la responsabilité du festival ne sera engagée au maximum qu'à hauteur du remboursement des frais du support. Toute **réclamation concernant l'état de la copie film** au retour du festival devra être faite dans les deux semaines suivant la fin du festival, soit au plus tard le 1^{er} décembre 2018.

Association Côte Ouest

16 rue de l'Harteloire - BP 31 247 - 29 212 Brest cedex 1 - France

+ 33 (0)2 98 44 03 94 - www.filmcourt.fr - brestfestival@filmcourt.fr

Association Loi 1901 - SIRET : 347 804 700 000 57 NAF : 9499Z - TVA intracommunautaire : FR50347804700



CONDITIONS RELATIVES À L'EXPLOITATION

11. Diffusion télévision et Internet

Les participants cèdent à l'association Côte Ouest, à titre gratuit, le droit de reproduction et de diffusion sur des chaînes françaises hertziennes, numériques, câble, satellite et ADSL, sur Internet ainsi que sur tout support papier, électronique et/ou numérique, des extraits et/ou des images des films sélectionnés dans le cadre du festival.

Ces extraits ne pourront pas excéder 10% de la durée totale du film et seront dans tous les cas **limités à 3 minutes**. Ces extraits ne seront utilisés que dans le cadre de reportages d'information ou d'actualité dédiés au festival, d'émissions télévisées ou web, d'interviews télévisées ou web et/ou d'annonces promotionnelles ou publicitaires pour le festival actuel ou futur.

Les participants autorisent également l'association Côte Ouest, à titre gratuit, à réaliser un **montage audiovisuel d'extraits** de plusieurs des films sélectionnés dans le cadre du festival, et à les diffuser sur tous supports aux fins de promotion du festival en France et à l'étranger.

LE JURY / LES PRIX

12. Le jury sera composé de représentants du monde des arts et du spectacle, de professionnels du cinéma, de l'audiovisuel et des médias. Les prix qui seront remis aux lauréats du 33^e festival sont en cours de négociation.

À l'issue du festival et en fonction des partenaires engagés dans l'événement, les films sélectionnés et/ou lauréats pourront être proposés pour une diffusion ponctuelle sur une plateforme (S)VOD. Cette éventuelle diffusion fera l'objet d'une nouvelle information et négociation des droits de diffusion auprès des ayants-droit.

IN FINE

13. Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation de ce règlement sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Brest.

Association Côte Ouest

16 rue de l'Harteloire - BP 31 247 - 29 212 Brest cedex 1 - France

+ 33 (0)2 98 44 03 94 - www.filmcourt.fr - brestfestival@filmcourt.fr

Association Loi 1901 - SIRET : 347 804 700 000 57 NAF : 9499Z - TVA intracommunautaire : FR50347804700

